

CIRCULATION PUBLIQUE : - Restriction de circulation sur la rue Henri Barbusse de RINXENT.

Nous, Maire de la Ville de RINXENT,

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande en date du 27 Août 2018 de la société Sade CGTH représentée par madame BOGAERT Marie, sollicitant une restriction de circulation sur la rue Henri Barbusse à RINXENT, afin d'effectuer des travaux d'un branchement électrique par forage dirigé,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents et d'assurer la sécurité des automobilistes, des piétons et des personnels sur le chantier,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du jeudi 17 septembre 2018 à 08h00 au vendredi 26 octobre 2018 à 08h00: L'entreprise Sade CGTH est autorisée à effectuer les travaux demandés au numéro 5 de la rue Henri Barbusse à RINXENT.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules, si besoin, sera restreinte le temps nécessaire aux travaux. Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits à proximité du chantier. Un passage devra être laissé libre de circulation aux piétons.

ARTICLE 3 : La vitesse aux abords du chantier, si celui-ci devait impacter la circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 4 : Pour l'application de ces mesures, l'entreprise installera la signalisation réglementaire et les feux tricolores qui indiqueront aux usagers les prescriptions à observer.

ARTICLE 5 : A l'issue des travaux, la chaussée sera remise en état conformément à l'identique par la société ou son prestataire.

ARTICLE 6 : En aucun cas, la responsabilité de l'Etat, du Département et de la Commune ne pourra être engagée, et aucun recours exercé contre eux,

ARTICLE 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marquise, Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RINXENT, le 05 Septembre 2018

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

Affiché ou publié ou notifié le 10/9/2018... L'adjoint Délégué

Le Maire,



Pour le Maire,

